

Kurt Roth

Évaluation de psychothérapies des stagiaires en apprentissage dans des cursus d'apprentissage accrédités



à jour!

Psychotherapie-Berufsentwicklung

7. Jahrgang, Nr. 2, 2021, Seite 52–54

DOI: 10.30820/2504-5199-2021-2-52

Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

ISSN 2504-5199 (Print-Version)

ISSN 2504-5202 (digitale Version)

7. Jahrgang Heft 2/2021, Nr. 14

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2021-2>

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP

Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäußert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung

peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20

Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch

Veronica Defiébre | veronica.defiebre@psychotherapie.ch

Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft / 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag

Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26

www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Abo-Verwaltung | Bezugsgebühren

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de

Jahresabonnement 29,90 € (zzgl. Versand)

Einzelheft 19,90 € (zzgl. Versand)

Studierende erhalten gegen Nachweis 25 % Rabatt.

Das Abonnement verlängert sich um jeweils ein Jahr, sofern nicht eine Abbestellung bis acht Wochen vor Ende des Bezugszeitraums erfolgt.

Das Abonnement ist für ASP-Mitglieder im Mitgliedsbeitrag enthalten.

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).

Es gelten die Preise der auf www.psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten.

ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Bildnachweise

Titelbild: © iStock by Getty Images/RapidEye (ID 912441162)

Digitale Version

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist auch online einsehbar: www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizenziert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

ISSN 2504-5199 (Version papier)

ISSN 2504-5202 (Version numérique)

7. tome numéro 2/2021, 14

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2021-2>

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch

La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédaction.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédaction

peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20

Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch

Veronica Defiébre | veronica.defiebre@psychotherapie.ch

Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag

Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26

www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Gestion des abonnements | Frais de souscription

Édition psychosociale | bestellung@psychosozial-verlag.de

Abonnement annuel 29,90 € (frais d'envoi en sus)

Prix du numéro 19,90 € (frais d'envoi en sus)

Les étudiants bénéficient d'une réduction de 25 % sur présentation d'un justificatif. L'abonnement est reconduit d'un an à chaque fois dans la mesure où aucune résiliation n'a lieu avant le 15 novembre.

L'abonnement est compris dans la cotisation pour les membres ASP.

Annonces

Veillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch).

Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur www.psychosozial-verlag.de.

Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Crédits photographiques

Couverture: © iStock by Getty Images/RapidEye (ID 912441162)

Version numérique

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est également consultable en ligne : www.a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus – pas d'utilisation commerciale – sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

Évaluation de psychothérapies des stagiaires en apprentissage dans des cursus d'apprentissage accrédités

Compte-rendu du séminaire du 19 juin 2021, Zurich

Kurt Roth



La nouvelle ordonnance d'accréditation de l'OFSP pour la LPsy exige « l'évaluation et la documentation systématique de l'évolution de la thérapie et de ses résultats au niveau de la patiente ou du patient, documentation de cas » des psychothérapies qui sont administrées par de futurs psychothérapeutes dans le cadre des différentes filières de formation postgrade. Au moins dix cas doivent être documentés et évalués à cette occasion. Quelques 40 personnes issues de 20 instituts de formation postgrade et les associations professionnelles se sont rencontrées pour cette raison dans le cadre du séminaire organisé par l'ASP (Peter Schulthess, Veronica Defièvre, Josef Jung) au Glockenhof à Zurich, afin de débattre en profondeur de la question de la manière dont les psychothérapies peuvent être évaluées.

Peter Schulthess a, dans son allocution de bienvenue, attiré l'attention sur le fait que l'OFSP ne donne pas de consignes en ce qui concerne les instruments à mettre en œuvre. C'est un soin qu'il laisse aux fournisseurs des filières de formation postgrade, respectivement d'organisations responsables comme la FSP ou l'ASP. Ce qu'exige néanmoins l'OFSP, c'est que les instruments mis en œuvre soient validés scientifiquement. C'est la raison pour laquelle il est important que les directions des cursus d'apprentissage échangent sur la manière dont cette nouvelle norme peut être mise en œuvre. Il a attiré l'attention sur le fait que les instituts de formation tiennent compte de l'interface avec la champ de pratique des futurs psychothérapeutes, c'est-à-dire que les cliniques et services ambulatoires utilisent déjà des instruments d'évaluation (p.ex. dans les cliniques HONOS et BSCL ; voir ci-après). Les instruments de mesure éventuels et les expériences sont ainsi présentés dans le cadre de cinq exposés.

Barbara Ganz, directrice de la formation postgrade en psychothérapie à l'Institut pour thérapie écologico-systémique et *Jean-Baptiste Mauvais*, directeur de la formation continue et postgrade FSP, ont présenté les deux instruments HONOS et BSCL : les HONOS (Health of the Nation Outcome Scales) évaluent du point de vue du thérapeute la gravité des symptômes affectant une patiente ou un patient avec un questionnaire

comprenant douze articles, quatre domaines et cinq degrés de gravité des symptômes (évaluation par des tiers). La BSCL (Brief Symptom Checklist) enregistre également au moyen d'un questionnaire le préjudice ressenti subjectivement par la patiente ou le patient à travers 53 symptômes corporels et psychiques, qui sont résumés dans neuf échelles (évaluation propre). Les questionnaires sont aujourd'hui remplis de façon standard dans les quelques 60 cliniques psychiatriques de la Suisse lors de l'entrée et de la sortie de clinique d'une patiente ou d'un patient et sont évalués par l'ANQ (Association nationale pour le développement du développement dans les hôpitaux et cliniques). Trois instituts de formation postgrade sous l'égide de la FSP en tant qu'organisation responsable travaillent avec ces deux instruments. Les raisons à cela sont : ce sont des instruments reconnus à la fois au plan national et international ; ils sont disponibles dans les trois langues nationales ; l'ANQ réalise régulièrement des formations relatives à leur utilisation ; les coûts sont relativement faibles.

Sebastian Haas, directeur médical adjoint de la clinique Hoheneegg et directeur de la formations postgrade à l'Institut pour thérapie écologico-systémique, a expliqué la PRISM-T (Pictorial Representation of Illness and Self Measure). Celle-ci permet de communiquer les problèmes qui se posent de façon simple et claire et de les résoudre en menant à l'objectif. Les objectifs de la thérapie sont définis de façon transparente et les changements peuvent être évalués de façon mesurable. La PRISM-T est simple à appliquer. Les thérapeutes travaillent avec la méthode de questionnement validée et mettent à la disposition des patientes et des patients un tableau noir et des disques de couleur, qui permettent à ces derniers de visualiser les problèmes à résoudre et les changements qui surviennent. L'Institut pour thérapie écologico-systémique met également en œuvre cet instrument dans la formation postgrade en psychothérapie (davantage sous www.prismium.ch).

Peter Schulthess a expliqué le processus qu'ont suivi les cinq filières de formation postgrade (GFK, IPA, SGBAT, IRG, ISAP) dans le concept ASP Integral et qui a conduit au résultat suivant :

au début et à la fin de la thérapie, la BSCL est utilisée en tant qu'autoévaluation du point de vue des patientes et des patients. Il est renoncé à l'évaluation par des tiers au moyen de HoNOS, du fait qu'ils sont trop orientés vers la psychiatrie stationnaire du point de vue des instituts de formation et enregistrent avec trop peu de sensibilité les changements qui surviennent dans la pratique ambulatoire. Pour la mesure des résultats, on utilise pour conclure la thérapie un *entretien rétrospectif* à l'aide d'un *fil conducteur* développé en propre, dans lequel les patientes et patients et les thérapeutes échangent leur point de vue intime au sens d'une évaluation commune. L'entretien est documenté. Le concept d'évaluation est remis à l'OFSP en liaison avec la réaccréditation des filières de formation postgrade ASP Integral. Nous sommes maintenant impatients de connaître leur réaction, respectivement celle du groupe spécialisé compétent LPsy AAQ (Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité).

Thorsten Jakobson de l'AZPP (Ausbildungszentrum Psychoanalytische Psychotherapie Nordwestschweiz/Centre de formation à la psychothérapie psychanalytique de la Suisse

du Nord-Ouest) a présenté la *Praxisstudie Analytische Langzeittherapien (étude pratique des thérapies analytiques à long terme*, publiée en 2012 dans le *Zeitschrift für Psychosomatische Medizin und Psychotherapie*), qui a été réalisée en 2001–2010 en Allemagne dans 71 cabinets. Environ 340 patientes et patients et l'évolution de leurs thérapies ont été enregistré(e)s. Cette étude est très complète et différents instruments de symptômes (SCL-90-R), de relations de travail thérapeutique (IIP-D), de processus de traitement etc. ont été appliqués.

Franz Caspar, professeur émérite à l'Université de Berne et membre du groupe spécialisé en psychothérapie AAQ, a brièvement expliqué dans son intervention le contexte légal sur la base duquel les thérapies exécutées dans le cadre de la formation postgrade de psychothérapeute doivent être évaluées et à quel point la thématique de l'assurance qualité est complexe. Il faut tenir compte de trois domaines : la qualité de la structure (décrit les conditions-cadres qui sont données pour fournir une prestation thérapeutique), la qualité du processus (fait référence à la manière dont une prestation est fournie) et la qualité du résultat



(décrit les changements de l'état de santé présent et futur des patientes et patients qui doivent être attribués à l'action du thérapeute, de la clinique, d'un système de secouristes etc.). Il a attiré l'attention qu'il ne peut jamais y avoir au niveau de la mesure d'améliorations en psychothérapie qu'une seule approche («la psychothérapie n'est pas mesurable»). L'étalon or de la recherche médicale par ce qu'on appelle des ERC (Essais randomisés contrôlés) n'est pas applicable à la psychothérapie. Il a également évoqué le groupe de travail ad-hoc, qui élaborera un document relatif à une «aide au questionnement systématique des patientes et des patients par des étudiantes et des étudiants suivant des formations postgrade en psychothérapie». Ce document doit être mis à la disposition de tous les instituts de formation et les aider à trouver un instrument adapté. Également l'OFSP et le groupe spécialisé AAQ recevra ce papier.

Des discussions intenses ont ensuite été poursuivies dans des sous-groupes et les résultats ont été ensuite communiqués en assemblée plénière. Une des questions qui s'est posée à cette occasion était : en quoi cela concerne l'OFSP ? Franz Caspar a expliqué qu'il avait été constaté lors de l'évaluation

du premier tour de table d'accréditation qu'une évaluation systématique des thérapies faisait défaut. L'ordonnance d'accréditation a été adaptée par le Conseil fédéral pour cette raison. Ce dernier recommande de choisir des instruments d'évaluation qui soient aussi utiles que possible aux instituts de formation, et renvoie encore une fois au document du groupe de travail ad-hoc. D'autres points de discussion étaient : à qui appartiennent les données ? Réponse : à l'institut de formation respectif. Et : qui évalue les données ? Réponse : les données sont anonymisées, les résultats doivent être discutés dans la supervision. Ce séminaire a fait avancer le sujet à bien des égards et dans un sens positif. De nombreuses questions restent naturellement sans réponse, et l'avenir dira quels instruments feront leurs preuves et s'imposeront avec le temps pour l'évaluation de psychothérapies en tant que partie intégrante de l'assurance qualité du cursus d'apprentissage. Les discussions entre les participants doivent être poursuivies en toute sécurité dans une forme appropriée.

Kurt Roth est membre du comité de l'ASP.

